

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MONTÉE IMPOSSIBLE



MOTO-CLUB: MC Arette
E-MAIL: motoclubarette@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0670252151
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Moto club Arette²

N° D'ÉPREUVE FFM: 372
DATE: 17 et 18/08/2024
LIEU: Lieu dit Roucam 64570 Arette

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gauzy Pascal	Licence : 79468
Délégué FFM (Président de jury)	Liogier André	Licence : 171369
Membre du Jury	Roche Paul (Arbitre)	Licence : 142107
Membre du Jury		Licence :
Commissaire technique responsable	Tison Serge	Licence : 23092
Responsable du chronométrage	MC Arette	Licence : 42649

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

➤ Prototype

A partir de 16 ans.

Cylindrée de 601cc minimum sauf pour les moteurs de fabrication artisanale et les moteurs multiples.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet.

Les motos d'origine et les motos modifiées ne sont pas admises dans le championnat.

L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Couleurs des plaques : Fond : Numéro :

➤ Féminines (minimum 5 pilotes)

A partir de 16 ans.

Machines d'une cylindrée de 250cc minimum.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Pierre Gaillard		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Oloron	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Lieu dit Roucam	Longueur du parcours	230
Adresse	64570 Arette	Largeur minimum de la piste	6
		Nombre d'OCP*	5

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 13/06/24

Laudesbert Jean Michel

Moto Club D'Arette
Hôtel de ville, place des Poilus
64570 Arette

VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/05/24



VISA DE LA FFM

DATE: 03/07/2024
NUMÉRO: 24/0701



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Association Moto Club d'Arette

Hôtel de ville d'Arette
Place des poilus 64570 Arette
Tel : 0559341318
Mail : motoclubarette@gmail.com
N° SIRET 83044493100018



PROGRAMME EPREUVE MONTEE IMPOSSIBLE 2024

Samedi 17 Août 2024 :

- 13h à 14h : contrôle technique moto série Verticross
- 14h à 17h : Manches moto série Verticross.
- 16h à 19h : Contrôle technique prototype championnat de France

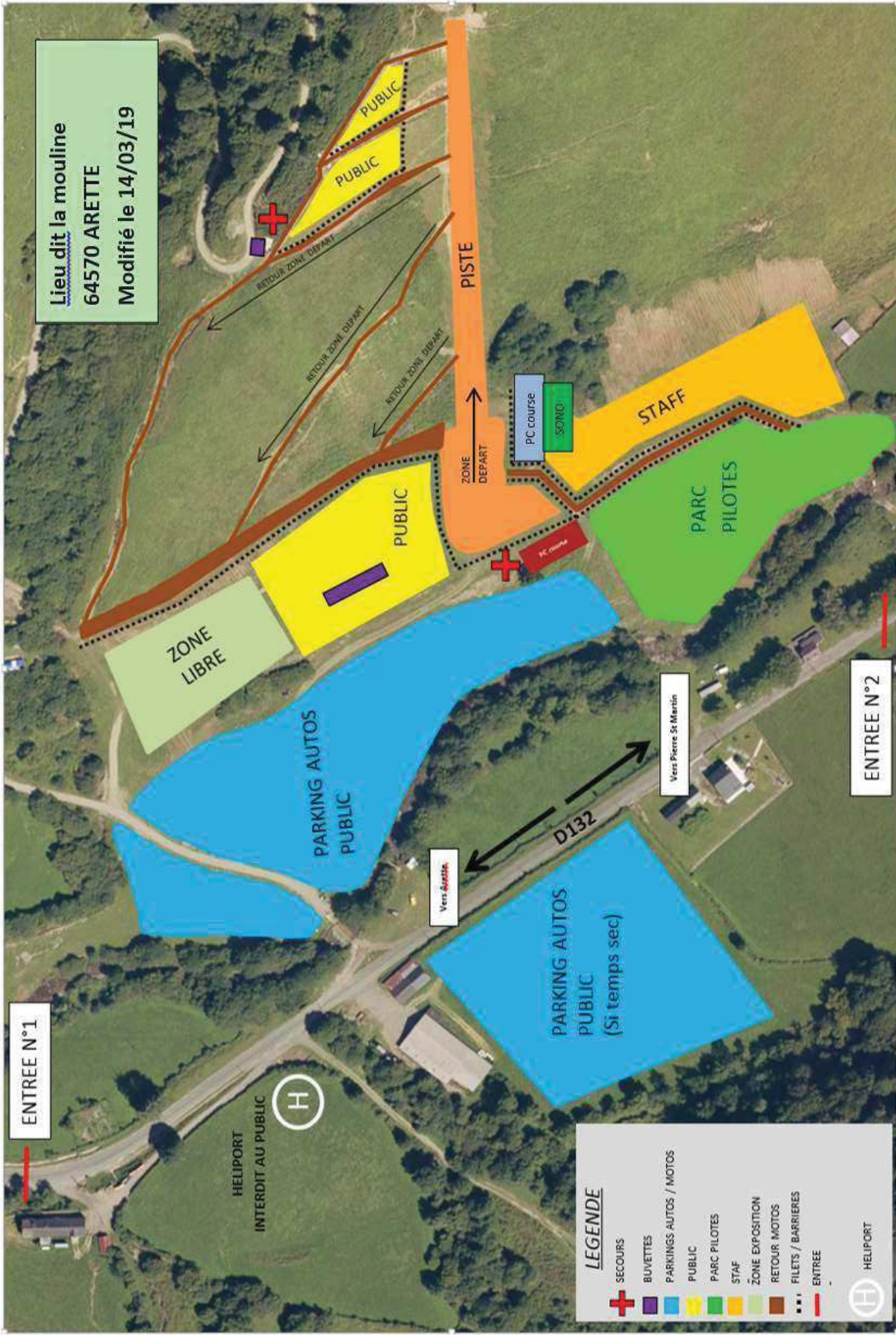
Dimanche 18 Août 2024 (épreuve championnat de France) :

- 7h30 à 8h00 : Contrôle technique prototype exceptionnel
- 1^{ère} manche : 8h30
- 2^{ème} manche 10h30

REPAS

- 3^{ème} manche : 14h00
- 4^{ème} manche : 16h00
- 5^{ème} manche prototype (si possible)
- 6^{ème} manche prototype (si possible)
- 18h30 : Podium, remise des prix

Lieu dit la moulaine
 64570 ARETTE
 Modifié le 14/03/19



LEGENDE

	SECOURS
	BUVETTES
	PARKINGS AUTOS / MOTOS
	PUBLIC
	PARC PILOTES
	STAF
	ZONE EXPOSITION
	RETOUR MOTOS
	FILETS / BARRIERES
	ENTREE
	HELIPORT



N° d'épreuve FFM _____ 372
Moto-Club _____ MC ARETTE
N° d'affiliation _____ C3415
Date _____ 17 et 18 août 2024
Lieu _____ Lieu-dit Roucarn 64470 Arette
Organisateur technique _____ Moto Club Arette
E-mail _____ motoclubarette@gmail.com
Téléphone _____ 06 37 41 57 94

ADDITIF

RÈGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

L'après-midi du samedi 17 août sera réservée à des manches de Verticross (départs à 2 pilotes).

Cette journée ne comptera pas pour le championnat de France de Montée Impossible.

Les machines utilisées seront des motos "stock", type enduro ou motocross.

L'âge minimum des participants est de 15 ans.

Le dispositif médical en place et la configuration de la piste seront identiques à la journée du dimanche.

Cette journée sera encadrée par les officiels suivants :

Directeur de course : Pascal Gauzy 79468

Arbitre : Paul Roche 142107

Commissaire technique : Eric Broques 82315

Equipe médicale :

- Présence de l'équipe urgentiste (medecin +infirmier) idemépreuve dimanche
- Présence de la protection civile (équipe 6 personnes + ambulance)

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 19/06/24

Laudubat J. Michel

Moto Club D'Arette
Hôtel de ville, place des Poilus
64570 Arette

VISA DE LA LIGUE

DATE: 03/07/2024



Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

VISA DE LA FFM

DATE: 03/07/2024

NUMÉRO: 24/0701



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

